

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 (Imprimerie Suisse Catholique)
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

Salles	Fr. 2.50	10	12	14
Etranger	4	10	12	14

Tous les bureaux de poste se chargent de procurer les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Comptes de chèques postaux n° 64

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicitaires
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
 Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Canton	1 ^{re} insertion 25 cent	1 ^{er} ligne
Salles	10	10
Etranger	15	15
Réclames	20	20

Journal politique, religieux, social

Nouvelles du jour

Formation d'Etats bolchévistes en Allemagne.

Le bolchévisme progresse en Pologne; il menace la Silésie prussienne et on en est réduit, à Berlin, à se réjouir des empiétements tchéco-slovaques dans cette province allemande, parce qu'on les considère comme un obstacle à l'extension de l'anarchie.

Mais ce n'est pas tout. Il se forme dans le nord-ouest de l'Allemagne un groupe de petites républiques socialistes à tendances ouvertement communistes. Trois de ces Etats, qui s'intitulent Etats libres socialistes d'Allemagne, sont constitués: l'un embrasse le Brunswick et le pays de Lünebourg (capitale, Brunswick); le second, la ville de Hambourg et le Steswig-Holstein (capitale, Hambourg), et le troisième, la plus grande partie de la province de Saxe (capitale, Magdebourg).

Il s'agit bel et bien d'Etats bolchévistes, gouvernés par des Soviets, à l'exclusion des bourgeois et où serait appliqué le pur collectivisme.

Cette république fédérative socialiste du nord-ouest de l'Allemagne annonce qu'elle fera bande à part, tant que le reste de l'Allemagne gardera le gouvernement hybride, mi-socialiste, mi-bourgeois, qui règne à Berlin.

La conférence de la paix n'a pas très bonne presse en Angleterre. Presque tous les journaux anglais critiquent la lenteur des travaux de la conférence et demandent une accélération.

On mande de Paris à un journal de Londres qu'une des curiosités de la conférence de la paix a été et est restée la non-reconnaissance des Yougo-Slaves, bien qu'il y ait des délégués serbes à cette conférence. On vient d'apprendre que cette décision est due au désir exprimé du gouvernement italien, qui a exigé de l'Angleterre et de la France que ces deux puissances ne reconnussent pas la constitution de l'Etat yougo-slave. On dit que c'est aussi la raison pour laquelle le prince régent Alexandre de Serbie a ajourné son voyage à Londres et à Paris. Le prince Alexandre ne veut pas se rendre à Londres et à Paris avant que l'indépendance de la Yougo-Slavie et son union avec la Serbie en un royaume yougo-slave aient été reconnues.

La presse italienne a fait, en général, un accueil assez sympathique au parti populaire italien, dont les catholiques viennent de jeter les bases. Les journaux soulignent l'importance de cet événement, qu'ils appellent un fait historique. La *Perseveranza*, organe libéral de Milan, s'exprime ainsi: « Le fait marque, sans aucun doute, le commencement d'un nouvel ordre de choses dans l'histoire des partis politiques et dans l'histoire même de la nation. Il s'agit d'une formidable coalition qui entre aujourd'hui, bannières déployées, dans les rangs des partis nationaux, avec un programme vaste et cohérent, qui sera appliqué pour la défense et le raffermissement de l'autorité de l'Etat. Il n'est pas possible de rester indifférent devant un fait pareil, ni d'en nier l'importance pour l'avenir. »

Le nouveau parti peut compter dès aujourd'hui sur 50,000 adhérents inscrits sur ses listes. Il jouera certainement un grand rôle dans les prochaines élections politiques. On le compare déjà, en style militaire, à une masse de manœuvre qui, au moment opportun, pourra se jeter à droite ou à gauche. Les catholiques se présenteront aux futures élections avec leurs propres candidats; mais, selon les circonstances, ils sauront faire alliance avec tel ou tel parti politique qui leur donnerait de sérieuses garanties. D'ailleurs, on ne voit pas encore très bien sur quelle plate-forme se feront les prochaines élections; aussi les catholiques réservent-ils encore leur attitude.

Le nouveau parti ne porte pas le nom de catholique et ne revendique pas un programme spécifiquement catholique. Comme l'a expliqué l'abbé Sturzo, vice-syndic de Catagironne, en Sicile, et secrétaire du nou-

veau parti, les chefs catholiques ont voulu éviter tout ce qui pourrait compromettre le Saint-Siège et engager sa responsabilité dans les questions purement politiques. Pie X avait déjà voulu éviter ces compromissions lorsqu'il avait levé le non *expedit* et permis aux catholiques d'aller voter. Il n'avait pas permis aux représentants des catholiques de s'appeler députés catholiques ni de former à la Chambre un groupe catholique proprement dit. Fidèle à cette ligne de conduite, Benoît XV semble vouloir se désintéresser officiellement de la politique électorale, qu'il abandonne au nouveau parti. Le parti populaire italien veut être avant tout un parti national qui aura de nombreux points de contact avec les autres partis. Son caractère national ne l'empêchera pas toutefois de revendiquer la liberté religieuse, la liberté de l'enseignement, la protection de la famille, l'indépendance de l'Eglise catholique. Quant à la question romaine et aux moyens d'assurer et de sauvegarder la liberté et l'indépendance du Pape, le nouveau parti ne s'en occupera pas directement et officiellement; ce sont des questions délicates que le Pape seul a le droit de trancher.

Le programme du nouveau parti renferme toute une série de revendications hardiment démocratiques: l'élection du Sénat par les citoyens, la représentation proportionnelle, l'impôt progressif global, le scrutin de liste, le vote des femmes, etc. Il y a là de quoi étonner les conservateurs libéraux, avec qui les catholiques ont beaucoup d'affinité. L'union pourra-t-elle se faire entre tous les catholiques sur le programme du parti populaire? Il faut l'espérer; les adhésions qui lui arrivent de toutes les régions de l'Italie sont de bon augure. D'ailleurs, ce que les catholiques belges ont fait, les catholiques italiens peuvent le faire. Il y a toujours eu dans le parti catholique de Belgique une tendance démocratique et une tendance conservatrice; ces divergences ne l'ont pas empêché de remporter de belles victoires.

Les dépêches officielles de Lisbonne publient que le mouvement monarchiste est complètement étouffé. Il semblait bien que l'insurrection s'acheminait ainsi à l'impuissance, car un coup d'Etat, s'il doit réussir, n'est l'affaire que de quelques heures.

En même temps que l'échec des monarchistes, les informations de Lisbonne annoncent la démission du ministre. On veut peut-être faire expier aux hommes au pouvoir la faute de s'être laissé surprendre.

M. ADOR

Paris, 27 janvier.
 Lundi à midi, un déjeuner a été offert à l'hôtel Maurice par M. Dunant et M^{me} Dunant au président Ador. Y assistaient MM. Pichon, Louchere, Clémentel, Ignare, Léon Bourgeois, Cambon, Dutasta, le vice-amiral Touchard, MM. Arago, député, William Martin, directeur du Protocole, le colonel Prunier, MM. Derville, directeur de la compagnie du P.-L.-M., Cramer, secrétaire du président, Barbey, chargé d'affaires en Belgique, et le personnel de la légation suisse.

Paris, 27 janvier.
 M. Ador a quitté Paris à 8 heures 25 du soir, par l'express Paris-Modane, accompagné de M. Dunant.
 Il a été saisi sur le quai, au départ, par MM. Pichon et William Martin et par le colonel Prunier, représentant le président de la République. De nombreux amis suisses et français l'ont accompagné à son départ. Au départ du train, un seul cri s'éleva: Au revoir! M. Ador, passant la tête à la portière du wagon, cria: Merci!

Nouvelles diverses

On mande de Pérouse (Italie), qu'Ismaïl Djemal bey, ancien président du gouvernement provisoire d'Albanie, est mort.
 Le roi Victor-Emmanuel d'Italie a entrepris un voyage dans l'Italie septentrionale; il est accompagné de sa suite habituelle.

Session des Chambres fédérales

AU CONSEIL DES ETATS

Berne, 27 janvier.
 La session qui s'est ouverte aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi n'est que la continuation de la session d'hiver. Elle n'empêche donc pas sur la session de printemps qui nous attend aux premiers jours d'avril. Aujourd'hui c'est l'hiver dans toute sa sévérité. La neige se tasse sous les pas des députés, et la ville fédérale tout entière se couvre d'une draperie blanche qui défie les rougeurs de la municipalité socialiste. M. Grimm en devient craмоis.

Le programme de la session est bien défini. Il faut que les deux Conseils achèvent de mettre sous le budget de la Confédération pour 1919 et liquident leurs divergences au sujet du renouvellement de l'impôt de guerre. Le Conseil national doit, en outre, se hâter de donner sa sanction au projet d'arrêtés allouant des indemnités de renchérissement pour 1919 au personnel de l'administration fédérale et des C. F. F. Le Conseil des Etats, de son côté, ne peut laisser la session se terminer sans avoir mis sur pied la loi d'application de la représentation proportionnelle, toutes choses urgentes qui ne souffrent pas de délai. On compte également, durant cette quinzaine parlementaire, régler la question de la limitation ou de l'abrogation des pleins pouvoirs.

M. le président Brugger a ouvert la séance de ce soir par quelques paroles émanées à la mémoire de M. Alfonso Chicherio, député conservateur du Tessin au Conseil national, emporté par la grippe le jour de la Saint-Etienne, 26 décembre dernier. M. Chicherio avait assisté jusqu'à la fin aux délibérations de la session d'hiver. Ses collègues le virent partir le 22 décembre en excellente santé. On ne sait pas, il n'était plus. Le président relève le caractère modeste, les allures peu bruyantes et les sentiments religieux du défunt, dont les convictions reposaient sur la conception chrétienne de la vie.

Le nouveau budget militaire

Avant de se prononcer sur le nouveau budget militaire élaboré par le Conseil fédéral, l'Assemblée s'occupe de régler les divergences qui subsistent entre les deux Conseils pour d'autres rubriques du budget de la Confédération.

Le rapporteur de la commission, M. Baumann, d'Appenzell-Extérieur, expose ces divergences. C'est d'abord l'augmentation de 1600 fr. en faveur du parc national. Puis c'est le nouveau crédit de 1 million dont le Conseil national a gratifié la Caisse de retraite du personnel de l'administration fédérale.

Ces deux modifications sont acceptées sans opposition.

Par contre, au nom de la commission, M. Ruty (Genève) propose au Conseil des Etats de refuser son adhésion au crédit de 10 millions introduit par une faible majorité du Conseil national pour versement au fonds de la future assurance invalidité et vieillesse. Le représentant libéral de Genève développe en fait bons termes les raisons qui ont guidé la commission.

Cette adjonction considérable a été votée au Conseil national à la suite d'une motion Humziker et cosignataires et en exécution du postulat du 13 décembre 1917 du Conseil national.

Cette proposition a été combattue au Conseil national par la commission des finances et M. le conseiller fédéral Motta et adoptée à une petite majorité dans une assemblée réduite à moins de la moitié.

Cette décision se heurte à des objections de forme et de fond. Il s'agit d'une mise en réserve pour des assurances dont rien n'est voté. Le peuple n'a pas été consulté. On ignore ce qu'il fera et on préjuge sa décision. C'est donc beaucoup plus, une démonstration platonique, une manifestation en faveur d'une étude; ce ne peut être une réalisation, qui n'est pas permise. Au point de vue budgétaire, c'est une opération qui est un vulgaire expédient financier.

Il se produit au moment d'un déficit considérable. Si on pouvait le justifier en cas de boni, comment comprendre la mise en réserve d'une somme qu'on ne possède pas? Il faudra l'emprunter et la conserver avec un rendement inférieur au coût de l'emprunt, de là une charge augmentée.

La proposition choque donc le bon sens financier, en même temps qu'elle empiète sur les droits constitutionnels du peuple suisse.

Celui-ci est favorable certainement, en principe, à l'assurance, mais il demande à se prononcer avant les Chambres.

La question très grave de l'obligation soulevée des questions très ardues. Elle est contraire à l'initiative et à l'énergie individuelle, qui doit garder son rôle et son activité.

Telle qu'elle est, elle apparaît comme une

simple concession de façade aux idées socialistes. Mais la question en elle-même s'impose; l'étude en devient de plus en plus urgente et pour la faire entrer dans la voie des réalisations et montrer qu'elle n'est point indifférente à ces graves problèmes, la commission, amantement, propose le rejet du crédit.

L'assemblée adhère sans opposition aux conclusions de M. Ruty. Elle adopte en même temps le postulat de la commission invitant le Conseil fédéral à mettre à l'étude les ressources financières qui permettront de réaliser l'œuvre de l'assurance-invalidité et vieillesse.

La discussion est ouverte ensuite sur le nouveau budget militaire, qui ramène de 54 à 38 millions les dépenses militaires pour 1919. Cette réduction de 16 millions est abondamment justifiée par les circonstances actuelles. Le rapporteur de la commission, M. Keller (Argovie), exprime l'espoir que la future organisation de l'Europe et du monde en une Société des nations et la fin du régime des alliances séparées mettront un terme à la frénésie des armements.

La commission demande, en outre, si le moment ne serait pas venu de liquider les fortifications permanentes de Saint-Maurice et du Saint-Gothard. Elle suggère aussi une simplification dans l'appareil de l'administration militaire et la suppression de certains postes du haut commandement.

Les réductions proposées ne rencontrent pas d'opposition. En revanche, un vif débat s'engage sur l'incurie et les lenteurs désespérantes des fonctionnaires chargés de liquider les cas d'assurance militaire. MM. Keller (Argovie), Wettstein (Zürich) et Schöpfer (Soleure) font part de leurs expériences en cette matière et signalent des cas vraiment stupéfiants.

Le chef du Département militaire, M. Decoppet, déclare que des mesures sont prises pour remédier à la situation. La cause du mal gît dans le fait que l'organisation de l'assurance militaire, surprise par les ravages de l'épidémie de grippe, s'est trouvée hors d'état de faire face à une besogne subitement décuplée.

La discussion générale est close. L'examen des rubriques spéciales ne donne pas lieu à d'autres observations que celle de M. Huber (Uri), qui réclame contre les exercices de tir organisés à Andermatt pendant la haute saison.

Finalement, le budget militaire est adopté sans changement, à l'unanimité.

Le chef du Département militaire, M. Decoppet, déclare que des mesures sont prises pour remédier à la situation. La cause du mal gît dans le fait que l'organisation de l'assurance militaire, surprise par les ravages de l'épidémie de grippe, s'est trouvée hors d'état de faire face à une besogne subitement décuplée.

La discussion générale est close. L'examen des rubriques spéciales ne donne pas lieu à d'autres observations que celle de M. Huber (Uri), qui réclame contre les exercices de tir organisés à Andermatt pendant la haute saison.

Finalement, le budget militaire est adopté sans changement, à l'unanimité.

Le chef du Département militaire, M. Decoppet, déclare que des mesures sont prises pour remédier à la situation. La cause du mal gît dans le fait que l'organisation de l'assurance militaire, surprise par les ravages de l'épidémie de grippe, s'est trouvée hors d'état de faire face à une besogne subitement décuplée.

La discussion générale est close. L'examen des rubriques spéciales ne donne pas lieu à d'autres observations que celle de M. Huber (Uri), qui réclame contre les exercices de tir organisés à Andermatt pendant la haute saison.

Finalement, le budget militaire est adopté sans changement, à l'unanimité.

Le chef du Département militaire, M. Decoppet, déclare que des mesures sont prises pour remédier à la situation. La cause du mal gît dans le fait que l'organisation de l'assurance militaire, surprise par les ravages de l'épidémie de grippe, s'est trouvée hors d'état de faire face à une besogne subitement décuplée.

La discussion générale est close. L'examen des rubriques spéciales ne donne pas lieu à d'autres observations que celle de M. Huber (Uri), qui réclame contre les exercices de tir organisés à Andermatt pendant la haute saison.

Finalement, le budget militaire est adopté sans changement, à l'unanimité.

AU CONSEIL NATIONAL

Berne, le 27 janvier.
 A l'ouverture de la session du Conseil national, le président, M. Haberin, a fait l'éloge de l'excellent député catholique tessinois, M. Chicherio-Serepi, mort depuis la dernière session. Puis, mélancoliquement, il a montré l'ordre du jour surchargé. La session durera trois semaines. Le président n'a fait aucune allusion au voyage de M. Ador. Le projet des subsides de guerre pour 1919 a pu être liquidé sans perte de temps. La commission du Conseil national (rapporteurs MM. Eisenhut et Sigg) avait repris le texte du Conseil fédéral, en écartant les changements apportés par le Conseil des Etats, qui a cru devoir limiter les subsides au premier semestre et réduire les allocations en faveur des hauts fonctionnaires de trente à vingt pour cent. Par contre, la commission avait introduit deux modifications en faveur des employés moyens.

M. le conseiller fédéral Motta s'est montré satisfait du succès de la solution adoptée, d'entente avec le personnel. Toute sarenchère a été évitée; grâce à l'insistance du chef du département, le principe que la rétribution du travail doit être différenciée d'après la qualité et les responsabilités a triomphé complètement sur les tendances nivelées. C'est un bon pronostic pour la révision des lois sur les traitements, révision qui est en cours d'élaboration et qu'on espère réaliser avant l'année prochaine.

L'entrée en matière a été votée sans opposition et le projet a été approuvé par 132 voix, sans débat.

En terminant la discussion sur la loi de représentation proportionnelle, en décembre, le Conseil avait renvoyé le débat sur les dispositions transitoires à la session de janvier.

A la rigueur, on pourrait attendre que la loi entrât en vigueur après les trois mois du délai référendaire et que, à la date régulière du renouvellement de la Chambre, en octobre 1920, le système proportionnaliste fût appliqué pour la première fois.

Mais les événements ont fait sentir qu'il serait fâcheux d'attendre jusqu'à l'automne de l'année prochaine. Le parti radical, qui défend la majorité parlementaire, s'est effondré et c'est comme un poids mort qu'il pèse sur la vie politique du pays. Il faut enlever ce cadavre et le remplacer par les forces vives de la démocratie.

Le Conseil fédéral était d'avis qu'il fallait activer les nouvelles élections de façon à élire le nouveau parlement pour le mois de juin. Cela n'est possible qu'en soumettant la loi électorale au peuple sans attendre le délai référendaire et en faisant voter le peuple en même

temps sur une disposition constitutionnelle transitoire qui prévoit que le renouvellement de la Chambre suivra de huit semaines, au plus tard, l'adoption de la loi proportionnaliste.

Or, la très grande majorité de la commission, dix-huit membres sur vingt et un, ne veut rien savoir de cette solution. Elle veut laisser passer tranquillement le délai référendaire de trois mois et propose de soumettre ensuite au peuple une disposition constitutionnelle transitoire qui fixe au dernier dimanche d'octobre 1919 le renouvellement du Conseil national. La durée normale de la Chambre actuelle serait raccourcie ainsi d'une année; la période législative du nouveau Conseil serait prolongée jusqu'en automne 1923; le Conseil fédéral sera renouvelé intégralement dans la session de décembre 1919.

Ce sont MM. Stracchi et Calame qui exposent le point de vue de la majorité. M. Mächler, ex-Centre libéral, forme avec les deux socialistes, MM. Naine et Schneeberger, la minorité de la commission, qui se rallie à l'avis du Conseil fédéral. M. Micheli dit que la loyauté et le sens politique dictent d'avancer autant que possible l'application de la réforme électorale.

A sept heures, la suite du débat a été renvoyée à mardi.

Au cours de la séance, on a procédé à la validation de deux nouveaux députés: MM. Wirz et Stöbel. Le premier, pasteur et rédacteur, se rattache, comme grillé, au groupe de politique sociale; il remplace le socialiste Conzett. Le second, un jeune avocat argovien, appartient au groupe catholique et remplace M. Niethspach, du même parti. Les 19 et 26 janvier, deux autres nouveaux députés catholiques ont été élus: MM. Dedual (Grisons) et Pagnamenta (Tessin). Ils seront sans doute assermentés au cours de la session.

Un changement encore est à retenir: M. de Steiger remplace, au poste de chancelier, M. Schatzmann, qui jouit d'une retraite méritée.

Le chef du Département militaire, M. Decoppet, déclare que des mesures sont prises pour remédier à la situation. La cause du mal gît dans le fait que l'organisation de l'assurance militaire, surprise par les ravages de l'épidémie de grippe, s'est trouvée hors d'état de faire face à une besogne subitement décuplée.

La discussion générale est close. L'examen des rubriques spéciales ne donne pas lieu à d'autres observations que celle de M. Huber (Uri), qui réclame contre les exercices de tir organisés à Andermatt pendant la haute saison.

Finalement, le budget militaire est adopté sans changement, à l'unanimité.

Le chef du Département militaire, M. Decoppet, déclare que des mesures sont prises pour remédier à la situation. La cause du mal gît dans le fait que l'organisation de l'assurance militaire, surprise par les ravages de l'épidémie de grippe, s'est trouvée hors d'état de faire face à une besogne subitement décuplée.

La discussion générale est close. L'examen des rubriques spéciales ne donne pas lieu à d'autres observations que celle de M. Huber (Uri), qui réclame contre les exercices de tir organisés à Andermatt pendant la haute saison.

Finalement, le budget militaire est adopté sans changement, à l'unanimité.

Le chef du Département militaire, M. Decoppet, déclare que des mesures sont prises pour remédier à la situation. La cause du mal gît dans le fait que l'organisation de l'assurance militaire, surprise par les ravages de l'épidémie de grippe, s'est trouvée hors d'état de faire face à une besogne subitement décuplée.

La discussion générale est close. L'examen des rubriques spéciales ne donne pas lieu à d'autres observations que celle de M. Huber (Uri), qui réclame contre les exercices de tir organisés à Andermatt pendant la haute saison.

Finalement, le budget militaire est adopté sans changement, à l'unanimité.

La conférence de la paix

Au cours de la discussion coloniale, samedi, le général Smuts, au nom du sud de l'Afrique, a revendiqué l'Afrique sud-ouest allemande. Sur ce point, un accord complet existe.

La Grande-Bretagne est disposée à accepter la neutralisation du Togo, du Cameroun et même de l'est de l'Afrique allemande. Conséquemment, le seul point restant à discuter a été le sort de Samoa et des îles du Pacifique.

Le Japon, il y a quelque temps, a proposé que l'équateur formât la ligne de démarcation japonaise au sud. Ceci donnerait au Japon les îles Caroline et Marshall.

Paris, 28 janvier.

(Officiel.) — M. Wilson, les premiers ministres, les ministres des affaires étrangères, assistés des représentants du Japon, se sont réunis hier dans la matinée, de 10 h. à midi et de 3 à 5 heures de l'après-midi. Ils ont examiné le programme d'étude et de constitution de nouvelles commissions pour les questions économiques et financières, de droit privé et maritime.

Ils ont poursuivi, l'après-midi, des échanges de vues sur les anciennes colonies allemandes du Pacifique et de l'Extrême-Orient. Les représentants des Dominions et le ministre de Chine ont été entendus. Le conseil se réunira de nouveau mardi matin.

Paris, 27 janvier.
 (Havas.) — Le comité de la conférence de la paix s'est réuni de 10 h. 30 à midi 15. Il devait se réunir de nouveau l'après-midi. M. Pichon a fait connaître au comité le projet d'instruction pour la commission qui se rendra en Pologne. M. Noulens y représentera la France. Le comité devait examiner aussi dans sa séance de l'après-midi le problème des colonies allemandes et des îles du Pacifique. Le ministre de Chine devait être entendu.

Un nouveau maréchal de France

Paris, 27 janvier.
 Il est très vraisemblable que bientôt il y aura un nouveau maréchal, et le bruit court que ce serait le général Lyautey qui deviendrait le collègue des maréchaux Joffre, Foch et Pétain.

On lui confierait en même temps une mission extrêmement importante à Constantinople.

La question de Palestine

Le *Daily News* écrit: On annonce que la Grande-Bretagne est disposée à laisser à la Ligue des nations le soin de régler certaines questions, telles que l'aveugle de la Mésopotamie et de la Palestine, ainsi que le sort des colonies allemandes.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le provincial des Carmes
 Le P. Francis Lamb, vicaire provincial de l'ordre des Carmes, est arrivé à Malte, se rendant en Palestine. Il va occuper, au mont Carmel, les fonctions ecclésiastiques remplies précédemment par un religieux allemand.

EN SYRIE

Alexandrie, 29 décembre 1918.

Dès leur arrivée à Beyrouth, les Alliés ont multiplié leurs efforts pour venir en aide aux populations éprouvées.

De grands dépôts de denrées alimentaires ont été établis dans les villes et les villages, ainsi que tout le long de la côte libanaise.

Les délégués des autorités ont parcouru toutes les localités de la montagne et ont distribué des cartes, pour l'obtention gratuite du pain, à tous ceux qui étaient dans l'impossibilité d'en acheter.

Pendant les quinze premiers jours de l'occupation française, les inspecteurs des services sanitaires ramassèrent de nombreux cadavres de personnes et d'enfants morts de faim.

Plus de trois mille orphelins ont été recueillis et sont l'objet des soins les plus attentifs.

Les écoles commencent à s'ouvrir. En attendant la réouverture de la Faculté de médecine, qui aura lieu prochainement, les Pères Jésuites assurent le fonctionnement d'un externat qui compte déjà plus de cent-cinquante élèves.

Pendant la guerre, les accapareurs de vivres étaient assez nombreux. De grandes quantités de blé, de riz et de sucre ont été trouvées chez plusieurs d'entre eux.

Sommé par l'autorité de déclarer la quantité de blé qu'il détenait, un accapareur donna le chiffre de dix-sept tonnes; mais une perquisition minutieuse découvrit plus de deux cents tonnes de blé, qui fut saisi et distribué aux pauvres et aux nécessiteux.

La commission de ravitaillement, sous la direction du colonel français de Piépage, a créé plusieurs dépôts de vivres dans différentes parties du Liban, et la distribution se fait très régulièrement.

Pour déjouer les manœuvres d'accaparement et de hausse illicite des matières de première nécessité, il a été établi un tarif officiel; toute infraction à ce tarif entraînerait la prison et l'amende; un tribunal militaire siège en permanence à cet effet.

Délivrée de la famine et de l'oppression, la Syrie est actuellement en proie à de nouvelles calamités: la fièvre typhoïde et la grippe espagnole font de grands ravages dans cette malheureuse contrée.

Au Liban, la grippe espagnole sévit particulièrement et, comme si cela ne suffisait pas, une épidémie de gale se propage avec une inquiétante rapidité. Les autorités et les diverses sections de la Croix-Rouge font de leur mieux pour enrayer les progrès de ces maladies, mais, malgré leur dévouement et leur activité, le nombre des victimes est considérable.

EN ALLEMAGNE

Menaces de grève

Les employés de banque de Berlin ont présenté un ultimatum, expirant le 29 janvier. A un refus, ils répondront par la grève.

Une assemblée d'employés de chemin de fer de tout le pays de Bade a réclamé une nouvelle indemnité de renchérissement de 500 marks et fixe un délai jusqu'au 31 janvier.

La grève des mineurs de la Ruhr s'étend.

Les socialistes allemands

et Guillaume II

L'organe officiel du gouvernement socialiste allemand, la Deutsche Allgemeine Zeitung, prend avec ardeur la défense de Guillaume II et proteste contre le mémoire de MM. Larnaudie et de Lapradelle qui conclut à la mise en accusation de l'ex-empereur.

Les principes juridiques qui seront promulgués par la Société des nations ne sauraient avoir un effet rétroactif.

Biens de Guillaume II sous séquestre

Le commissaire du gouvernement près le tribunal régional de Metz a fait placer sous séquestre les biens de l'ex-empereur Guillaume, situés en Alsace-Lorraine.

Les biens dont il s'agit en Lorraine compren-

nent le château d'Urville, où Guillaume II séjourne chaque année, et la ferme les Menils y adossée, d'une valeur approximative de 600,000 fr.

Le bolchévisme en Pologne

Selon les nouvelles qui parviennent de Breslau, le mouvement bolchéviste gagne de jour en jour en Pologne. Les bolchévistes ont occupé Kovno et le mouvement a pris une puissante extension à Bialystok, Varsovie et Radom. Les forts de Varsovie sont en révolte.

Les affaires hongroises

Budapest, 27 janvier. (Gazette de Francfort.) — Une scission s'est produite dans le parti Carolyi qui appuie le gouvernement. A la suite d'un vote qui a donné la majorité à la conception bourgeoise, les membres du gouvernement qui assaiataient à la séance ont quitté la salle.

Les événements de Russie

Evacuation de Pétrograd

Paris, 27 janvier. Une dépêche de Stockholm à l'Echo de Paris confirme l'évacuation de Pétrograd. Le gouvernement de Pétrograd s'est réfugié à Nijni-Novgorod. M. Zinovief a été blessé au cours d'un meeting d'ouvriers des usines Poutilof, qui conspuait le bolchévisme. La situation est toujours troublée.

Arrestation de Krylenko

Londres, 27 janvier. Le Daily Telegraph annonce que les télégrammes reçus par la Finlande signalent l'arrestation de Krylenko, ex-généralissime des armées rouges de Russie, qui essayait d'introduire dans l'armée le général Krassnof pour espionner.

Bolchévistes battus par les Lituaniens

Berne, 27 janvier. Du bureau de presse lituanien: Les troupes lettones ont chassé les bolchéviques de la ville de Schaulen et ont repris l'importante ligne de chemin de fer Schaulen-Kaisedoris.

Echos de partout

UNE LEÇON DÉLICATE

Paderewski faisait, il y a quelque temps, en Amérique des conférences sur la Pologne et donnait des concerts devant un public enthousiaste.

Au cours d'une de ces auditions, à New-York, une dame de la 5^e avenue, plus réputée pour sa richesse que pour son tact, s'approcha de l'illustre pianiste et déclara en minaudant:

— Délicieuse, cher maître, cette sonate que vous venez de jouer, et puis ce piano a vraiment un son unique!

— Il vous plaît, chère madame? répliqua froidement Paderewski, eh! bien, emportez-le. Je vous le donne.

Et, sans tarder, le grand artiste donna des instructions pour faire transporter l'instrument chez sa richissime admiratrice.

MOT DE LA FIN

Dans un ménage parisien: On parle devant Bébé des éloges décernés au Tigre par MM. Wilson et Lloyd-George à la première séance de la conférence de la paix. Bébé écoute attentivement, puis: — Dis donc, papa, c'est-il vrai que Clémentine a sauvé la France? — Mais certainement, mon petit. — Comme Jeanne d'Arc, alors? — Comme Jeanne d'Arc. — Alors, pourquoi donc qu'on ne la brûle pas?

Toute demande de changement d'adresse doit mentionner l'adresse précédente.

Confédération

Suisse et Vorarlberg

La population du Vorarlberg s'est livrée à un plébiscite officiel, sur la question du rattachement du pays à la Suisse. Le 60 % de la population se montra favorable à ce projet.

Mme Balabanof n'est pas arrêtée

La Gazette de Thurgovie dément que Mme Balabanof ait été arrêtée à Gessenay.

Le Congrès socialiste de Berne

Un assassin à la conférence?

Berne, 27 janvier. Frédéric Adler, socialiste autrichien, assista à la conférence internationale de Berne. Les démarches faites par le comité international socialiste et le comité d'organisation ont abouti. Le visa de ses passeports a été obtenu.

(Frédéric Adler est l'assassin du comte Stürgkh, président du conseil des ministres autrichiens. Si les gouvernants actuels de l'Autriche ont trouvé bon de passer l'éponge sur le crime de Adler, en ouvrant à celui-ci les portes de la prison, cela n'obligeait pas le Conseil fédéral à lui ouvrir celles de notre pays. La présence de Adler serait une marque d'infamie pour le Congrès.)

Berne, 27 janvier.

Une dépêche de Vienne, datée d'hier, lundi, annonce que Frédéric Adler, dont le passeport avait été visé par la légation de Suisse à Vienne, se voit refuser l'entrée du territoire suisse par la police fédérale. Et c'est justice.

Les délégués espagnols

Les délégués espagnols auxquels le visa des passeports avait été refusé par le gouvernement français et qui étaient retenus à la frontière, ont obtenu, à la suite des démarches pressantes faites par le comité d'organisation, l'autorisation de traverser la France pour se rendre à la conférence internationale.

Le 27 janvier au soir, 40 délégués représentant douze pays étaient annoncés au comité d'organisation de la conférence internationale socialiste et sont déjà en partie arrivés.

Les syndicalistes

M. Joubaux, secrétaire de la C. G. T., accompagné de M. Desmoulins, secrétaire des mineurs, est arrivé à Berne hier soir. Ils ont commencé immédiatement les travaux préparatoires pour le congrès international des unions syndicales.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Restrictions abolies

Le Conseil fédéral a abrogé l'arrêté du 6 août 1918 concernant la vente, l'achat et le commerce des chaussures, vêtements et linges usagés, ainsi que l'arrêté de juillet 1916 sur le commerce des vieux papiers et déchets de papiers. Le commerce de ces articles est de nouveau libre.

La carte de graisse de mars

La carte de graisse du mois de mars portera des coupons pour 600 grammes de graisse ou d'huile et pour 100 grammes de beurre, soit au total 700 grammes, dont 100 grammes pourront être consommés à partir du 22 février. La ration de graisse de février se trouve ainsi augmentée de 100 grammes.

La suppression de la carte de graisse est envisagée pour le 1^{er} avril.

Le charbon

Les importations de charbon ont été, du 1^{er} au 21 janvier, de 25,984 tonnes, dont 3166 d'Allemagne, 94 de Belgique, 1536 d'Angleterre, 6965 de France, 24,128 de la région occupée de la rive gauche du Rhin et 95 tonnes d'Autriche.

LE PROCÈS BLOCH

Lausanne, 27 janvier.

M. le procureur général de la Confédération a prononcé, ce matin, son réquisitoire, réquisitoire rigoureux, basé bien plus sur l'enquête que sur les débats qui se sont déroulés la semaine dernière. M. Stämpfli nous a donné l'impression d'avoir un peu trop sacrifié l'atmosphère de l'affaire et d'avoir traité un peu sommairement certaines dépositions.

Après avoir mis en lumière la gravité du délit de corruption reproché aux trois prévenus, — délit à peu près inconnu dans les annales de l'administration fédérale — M. le procureur général a analysé les rapports existant entre Bloch et Junod. Il lui paraît indiscutable que les gratifications de Bloch n'avaient d'autre but que d'obtenir des avantages et sa conviction s'appuie principalement sur la déposition de Kleiber, l'ancien comptable du prévenu. Kleiber, on s'en souvient, n'avait jamais considéré les donations en cause comme des témoignages d'amitié. Junod n'a d'ailleurs pas rempli ses devoirs professionnels envers le contribuable Bloch. Il n'a exercé de contrôle ni sur les déclarations de son ami ni sur celles des sociétés auxquelles Bloch était intéressé. Il n'a pas procédé à l'examen de la comptabilité. Bien plus, il a dévoilé certaines manières de faire susceptibles de porter préjudice à l'Etat. En résumé, Bloch s'est rendu coupable de corruption active, et Junod, de corruption passive. Il arrive à la même conclusion en ce qui concerne Rossé.

Tenant compte des diverses circonstances atténuantes existant en faveur des prévenus, M. le procureur général formule les réquisitions suivantes:

1^o Contre Bloch: 18 mois de prison sous déduction de l'emprisonnement préventif, 10,000 francs d'amende, 3 ans de privation des droits civiques;

2^o Contre Junod: 12 mois de prison sous déduction de l'emprisonnement préventif, 2000 fr. d'amende, 3 ans de privation des droits civiques;

3^o Contre Rossé: 6 semaines de prison compensées par la préventive, 200 francs d'amende, 1 an de privation des droits civiques.

L'officier du ministère public demande à la Cour de condamner les accusés aux frais de sa cause dans la proportion de 1/3 pour Bloch, 2/3 pour Junod, 1/3 pour Rossé, et d'ordonner la confiscation des sommes versées à Junod.

M. le conseiller national Gotschel a présenté, en premier, la défense de Rossé, avec l'éloquence qui lui est coutumière. M. Gotschel a plaidé l'existence du délit Bloch, en donnant de l'argent à Rossé, écartant un mouvement de générosité désintéressé sans avoir le dessein d'obtenir des avantages quelconques de ce modeste fonctionnaire. Rossé, en acceptant les libéralités de Bloch, n'avait pas d'autre but que celui de fonder un bureau commercial privé. L'accusation portée contre lui est de toute fragilité. M. Gotschel conclut à l'acquiescement pur et simple et à l'allocation de dommages-intérêts à raison du tort moral et matériel subi par Rossé.

Au début de l'audience de lundi après-midi, la parole est donnée à M. Jeanneret, avocat de Bloch. Il prononce une longue plaidoirie, très habile sur bien des points, mais qui est certainement gagnée à être plus concise dans sa troisième partie consacrée à la générosité du prévenu.

M. Jeanneret examina tout d'abord la question fiscale. Il le fit avec une admirable clarté et sans que l'intérêt des auditeurs fléchisse un seul instant.

Bloch se refusa constamment à produire ses livres de comptabilité. Le fisc pouvait ou bien se livrer aux investigations prévues par l'arrêté fédéral ou bien procéder à une taxation d'office. Il choisit une troisième solution: il réclama, à titre d'impôt, le dix pour cent du chiffre d'affaires de Bloch. Le prévenu versa deux millions sur cette base. Se trouve-t-on en présence d'une grande escroquerie fiscale? M. Jeanneret le conteste. C'est arbitrairement que l'administration fédérale a fixé à 30 millions les bénéfices réalisés par Bloch pendant la période de guerre. De l'expertise à laquelle s'est livré M. Zach-

mann, de la société fiduciaire, la fortune de Bloch n'est pas supérieure à 30 millions, dont il convient de déduire les engagements divers par douze millions. L'existence de ces dettes a été, il est vrai, contestée. Mais peut-on avoir la naïveté de supposer que Bloch n'ait pas d'importantes commissions à acquitter à l'étranger. Le livre des créanciers divers n'est pas une invention comptable pour les besoins de la cause. A ce jour, dit M. Jeanneret en résumé, le fisc n'a pas encore fait connaître ses prétentions. Bloch les attend en se réservant le droit de recours administratif.

On a reproché au prévenu de n'avoir point respecté la loi. Ce reproche permet à M. Jeanneret de démontrer que la loi d'impôt sur les bénéfices de guerre ne repose pas sur une base constitutionnelle, ce qui atténue la faute du contribuable. Le mépris de la constitution par l'autorité engendre le mépris de la loi pour tous. Enfin, le principe de l'égalité a été violé par la législation fédérale. Tandis qu'on demande des millions à l'industrie suisse, la société allemande Metallum ne verse pas un centime au fisc — et les conditions d'exploitation sont cependant les mêmes. On ne veut pas tenir compte des gros risques encourus par Bloch, qui doit déterminer sa situation de fortune, chaque année, malgré les difficultés commerciales que cette opération présente, cependant qu'on admet un règlement de comptes final pour la Metallum.

Après avoir qualifié d'illégal l'enquête dirigée contre Bloch ainsi que le séquestre opéré sur ses biens, M. Jeanneret aborde la question pénale, en examinant successivement l'élément subjectif et l'élément objectif du délit. Au point de vue subjectif, la corruption est un délit intentionnel. La preuve de l'intention de corrompre incombe à l'accusation. La défense prétend que M. le procureur général n'a pas rapporté cette preuve, mais s'est prévalu de généralités, de suppositions, sans arriver à établir un seul cas concret. D'après la jurisprudence, le fait de remettre une somme d'argent à un fonctionnaire n'est pas constitutif du délit de corruption. Bloch connaissait d'ailleurs l'honnêteté, l'incorruptibilité de Junod. Les donations faites étaient publiques. Rien n'a été caché. Au point de vue objectif, le délit ne peut pas exister. L'intention d'obtenir d'un fonctionnaire des avantages ne peut se rapporter qu'à la fonction remplie par ce fonctionnaire, au moment où le pacte intervient. Or, les libéralités de Bloch à l'égard de Junod sont toutes antérieures à l'entrée de ce dernier dans l'administration fédérale. Les actes commis à l'époque visée ne sauraient être réprimés rétroactivement. Le moment des délits doit coïncider avec celui de la promesse.

M. Jeanneret s'étend longuement sur les services rendus par Bloch à la population ouvrière du Jura, menacée de chômage, avant l'industrie des munitions. Il donne lecture d'une série de déclarations d'autorités publiques. Puis il exalte, à l'aide de nombreux documents, la générosité sans limites du prévenu, point qui ne souffre pas de discussion. Bloch a incontestablement été un bienfaiteur et a rendu au pays des services importants, ne serait-ce qu'en mettant l'industrie en mesure d'affronter l'après-guerre.

La plaidoirie de M. Jeanneret, interrompue à 6 h. 30 du soir, sera reprise demain matin.

Dr A.-J. R.

NÉCROLOGIE

M. le Doyen Courthion

Le clergé valaisain vient de perdre l'un de ses membres les plus notables en la personne de M. le très révérend Courthion, curé de Monthey. M. l'abbé Courthion achevait de célébrer la sainte messe, dimanche matin, à 7 h. 1/2, lorsqu'il fut frappé par une embolie et s'affaissa, en prononçant ces mots: « Je me meurs! L'Extrême-Onction! » Transporté à la cure, sans connaissance, le vénéré prêtre demeura dans cet état jusqu'à 6 heures du soir, où il rendit son âme à Dieu.

M. le doyen Courthion était né à Châbles, dans la vallée de Bagnes, le 30 août 1854. Il

Etreinte du passé

par HENRI ARDEL

Les mots étaient tombés des lèvres de Michel comme, fatalement, le fruit mûr se détache de la branche.

Elle eut une exclamation sourde, tandis que, sur son visage soudain décoloré, apparaissait plus que de la surprise, une sorte de stupeur épouvantée...

— Oh!!! Elle s'était arrêtée court et, les lèvres frémissantes, elle articulait:

— Moi, devenir votre femme?... Mais quelle folie dites-vous-là!

— Une folie?... En quoi?

— Oui, une folie... une terrible folie!... Pourrait vous le savez bien que, pour votre monde, je ne suis plus une femme qu'on épouserait... Après ce qui a été...

Elle s'interrompit, les lèvres soudain serrées, pour arrêter les inutiles paroles; et elle se reprit à marcher vite, comme si elle fuyait...

Il posa la main sur son épaule... Pour la retenir?... pour l'arrêter?... — Vania, Vania, c'est vous, en ce moment, qui dites des folies!

Elle ne parut pas l'avoir entendu... Elle répétait: — M'épouser!... C'est pour me demander cela que vous êtes venu?

Il secoua la tête, les yeux détournés d'elle. C'était en lui-même, soudain, qu'il regardait...

— Non! Je suis venu parce que vous m'appellez. Et puis...

— Et puis?... — Et puis, en vous revoyant, en frôlant, de tout près, votre chère vie, j'ai compris... clairement — vous savez, comme on voit dans une fleur d'éclair — que, désormais, mon bonheur était en vous, Vania... Alors, pourquoi ne vous aurais-je pas suppliée de me le donner?... Le bonheur! Mais j'en suis aussi affamé que les autres hommes... Depuis tant d'années, j'attends mon heure...

— Votre heure!... Votre bonheur en moi! Michel, oh! Michel, vous n'avez pas réfléchi à ce que vous dites là!... Moi, votre femme!... C'est insensé!... C'est impossible!

A son tour, il s'arrêta net dans l'allée, toute bruisante du frisson de la brise. Machinalement, elle s'arrêta comme lui, les yeux fixés sur la terre brune, tachetée de soleil.

Il répétait: — Impossible?... Pourquoi?... Parce que vous ne m'aimez pas?... Que je ne vous inspire même pas cette sympathie qui peut devenir de l'amour?... — Oh! si, j'ai pour vous une sympathie bien profonde, plus même, de l'affection, une infinie gratitude...

Il l'interrompit, presque violent: — Oh! Vania, pensez-vous donc que j'accepterais de vous voir venir à moi par... gratitude?... pour parler comme vous... ainsi que vous acquiescerez un paiement?... Sans répondre à sa protestation indignée, elle continuait:

— Vania! Vania! vous blasphémez... Soit, vous avez connu le mauvais amour, celui qui torture... Mais je vous jure qu'il en existe un autre. Et c'est celui-là que je vous supplie de me laisser vous révéler. J'en suis bien certain, je ne vous aimerais pas comme l'homme qui vous a donné cette terreur et ce dégoût de l'amour!

Les lèvres serrées, elle murmura: — Etre le tout d'un homme, je l'ai été!... C'est affreux!

— Parce que vous avez été la prisonnière du mauvais amour dont je vous parlais il y a un instant... Mais, je vous le répète, Vania, il en est un autre que vous ignorez... Croyez-moi,

— Oh! oui, j'ai de l'affection, beaucoup d'affection... Mais de l'amour?... Je n'en ai plus, je ne peux plus... Je ne veux plus en avoir pour aucun homme!... L'amour?... Il me fait horreur, avec ses venlées... Si j'étais une croyante, je répèterais, tous les jours, cette prière: « Seigneur, à jamais, préservez-moi de l'amour!... » Maintenant, je veux que ma vie demeure mon propre bien... Ah! oui, il y aura pour moi des difficultés, la lutte, peut-être la pauvreté... Mais j'ai déjà connu cela dans ma toute jeunesse! Je sais supporter... Et je supporterai de nouveau tout ce qu'il faudra... Je veux seulement être libre!

Une résolution ardente vibrait dans sa voix... Et, avec le masque sombre qui, soudain, volait la coutumière expression de son visage, elle devenait une créature nouvelle, mystérieuse, troublante comme un sphinx de chair, de sang et de passion.

Immobilisé, il la contemplant avec une sorte de colère tendre.

— Vania! Vania! vous blasphémez... Soit, vous avez connu le mauvais amour, celui qui torture... Mais je vous jure qu'il en existe un autre. Et c'est celui-là que je vous supplie de me laisser vous révéler. J'en suis bien certain, je ne vous aimerais pas comme l'homme qui vous a donné cette terreur et ce dégoût de l'amour!

Les lèvres serrées, elle murmura: — Etre le tout d'un homme, je l'ai été!... C'est affreux!

— Parce que vous avez été la prisonnière du mauvais amour dont je vous parlais il y a un instant... Mais, je vous le répète, Vania, il en est un autre que vous ignorez... Croyez-moi,

ce n'est pas affreux d'être l'âme d'un être qui, sans attendre à votre liberté, certes, cherche sans cesse votre joie, qui vit pour écarteler de vous les difficultés, la peine, la souffrance, dans la mesure du possible.

Durement, elle interrompit: — Enfin un être qui aime sans égoïsme!... Cela n'existe pas!

— Vania, laissez-moi vous montrer ce que c'est d'être adoré par un homme qui a le respect de votre indépendance.

Elle eut un frémissement et le pâle visage, une seconde, perdit son inflexibilité; mais l'expression de tragique révolte y demeura.

— Mon indépendance?... Par-dessus tout... en ce moment... J'y tiens... Je l'ai assez chèrement conquise pour la conserver!... Michel, Michel, ne tentez pas de me l'enlever et rappelez-vous plutôt tout... ce qui nous sépare...

— Ce qui nous sépare?... Quoi?... — Rappelez-vous que je suis une enfant de proscrit... Que j'ai, imprimées en moi, les idées des nihilistes parmi lesquels j'ai grandi; rappelez-vous que je suis pauvre... que j'ai la charge d'une enfant frêle à qui je devrai peut-être me donner toute un jour...

— Que voulez-vous que m'importe tout cela? Ah! si vous m'aimiez, vous n'y penseriez pas plus que je ne l'ai moi-même!

— Avant-elle entendu même l'interruption?... Elle s'était reprise à marcher et elle continuait de la même voix, profonde et frémissante:

— Vous êtes riche... Vous appartenez à un monde tout différent du mien... que si à vu ou soupçonné en moi... une criminelle!... Et votre mère serait la première à vous reprocher d'a-

voir choisi une épouse telle que moi... Une femme, un moment, accusée d'avoir tué!

D'un ton si âpre, elle avait prononcé les dernières mots que, d'instinct, il l'enveloppa d'un rapide coup d'œil. Elle avançait la tête courbée vers la terre roussie par les aiguilles des pins, et une véhémence amère tremblait dans sa voix:

— Ma vie n'est pas encore bien longue... Et cependant, j'ai connu déjà les pires misères... J'ai vu des laideurs... plus encore, des monstruosités! que vous ne pouvez même pas soupçonner... Je ne suis pas candide comme... comme votre sœur... J'ai un passé de femme... Oh! d'honnête femme! selon ce que le monde entend par là. Je n'ai appartenu qu'à l'homme dont je portais le nom... Vous le savez, vous qui avez touché ma vie, avec la justice... Mais enfin, dans mon jardin secret, il y a des... des allées que j'ai parcourues et que... personne au monde ne connaîtra jamais... Elles appartiennent à ce passé qui ne ressuscitera pour aucun être car... car il est enfoui, mort, dans un abîme dont rien ne le fera sortir...

(A suivre.)

Publications nouvelles

La défaite finale des alliés du Centre. N. Lawentz. — Rouge, éditeur, Lausanne. 1 franc.

L'after étude, dans ces 30 pages, la dernière phase de la lutte et l'armistice.

Der Aufbruch des Herzens: Karl Stamm, Rascher, éditeurs, Zurich. 2 fr.

C'est un cœur brisé, qui, en ces pages, dédiées à sa mère, dit sa souffrance et ses espoirs.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

FRIBOURG

Paroisse de Saint-Jean

Sur l'initiative de quelques paroissiens du rectorat de Saint-Jean, une assemblée populaire est convoquée pour jeudi, 30 janvier, dans la grande salle de la Brasserie de l'Épée, afin de jeter les bases d'une « Union paroissiale ». Souhaitons plein succès à cette tentative de grouper les intérêts d'un important quartier.

Cercle catholique de Châtel

On nous mande par téléphone : Le Cercle catholique de Châtel a eu dimanche son assemblée générale. Cinquante membres y ont pris part. M. Jungo, vice-président a ouvert la réunion en rappelant le souvenir du regretté président du Cercle, M. le notaire Victor Genoud, et en rendant hommage à sa mémoire. L'assemblée s'est associée à ce témoignage de regret et a procédé ensuite aux nominations statutaires. La nouvelle commission a été composée de MM. Philippou, président; Louis Essava, député; Schreter, instituteur; Ignace Pilloud, à Francne; et Auguste Genoud, en Maudens. Les comptes ont été approuvés et des remerciements adressés au caissier.

Parmi les nouveaux candidats figures MM. l'avocat Louis Savoy et M. le notaire Louis Dunand, qui viennent l'un et l'autre d'ouvrir un bureau à Châtel.

Un intéressant échange de vues a suivi la séance administrative. M. Oscar Genoud, conseiller national, M. le préfet Oberson et M. Amédée Savoy, juge de paix, ont successivement pris la parole, sur diverses questions d'ordre politique et religieux. Faisant suite à la discussion, l'assemblée a voté par acclamation l'envoi à Sa Grandeur Mgr Colliard, président d'honneur du Cercle, d'un télégramme de fidèle hommage.

Reconnaissance

Dimanche, après les vêpres, les autorités, M. le Curé en tête, et les écoles des garçons de Dondidier ont offert un superbe cadeau et une non moins belle gerbe de fleurs à leur instituteur retraité, M. Sylvain Guinard. A cette occasion, le dévoué maître a reçu de précieuses marques de respect et de sympathie de la commission scolaire et du conseil communal. M. le Curé s'est fait, auprès de M. Guinard, l'interprète de la gratitude de tous ses anciens élèves.

Exposition de silhouettes

On peut voir à la devanture du magasin Irlinger-Brühlard, rue de Romont, une intéressante exposition de silhouettes, qui sont l'œuvre de M. Frédéric Philipp, un gracieux artiste qui a quitté Genève pour s'installer à Fribourg. Tous les originaux sont découpés et ce sont, en grande partie, des portraits d'après nature, très ressemblants. Une série est consacrée aux musiciens célèbres. M. Philipp a exposé avec grand succès à Genève et Zurich; il ne fait pas exclusivement des silhouettes, mais à quatre ans il en faisait déjà. Il a accompli ses études de peinture et d'eau-forte à Rome. Il aime beaucoup le pastel et s'est plutôt spécialisé dans les portraits d'enfants et de dames.

Agenda du Père Girard

Malgré les circonstances défavorables provenant de la fermeture des écoles en raison de l'épidémie de grippe, l'agenda du P. Girard, dont l'intérêt va croissant, s'est fort bien répandu, encore cette année, dans les écoles et les familles. Le stock restant de l'édition 1919 est encore à la disposition de tous ceux que cette publication bien fribourgeoise peut intéresser. Prière d'envoyer les commandes sans plus tarder à MM. Butty et C^{ie}, éditeurs, à Estavayer-le-Lac.

Pour la tombola de l'Ecole des mères

Le Comité de l'Ecole des mères se fait un plaisir de témoigner ses remerciements les plus sincères aux personnes généreuses et dévouées qui lui ont procuré des lots pour sa tombola du 2 février. Il se permet d'insister encore auprès de celles qui n'ont pu jusqu'à ce jour apporter leur aimable contribution. Hâtez-vous, et sachez être généreux et prodigues pour favoriser cette œuvre si belle. Le Comité.

Un homme écrasé aux mines de Semsaes

Par téléphone, de Semsaes : Dans la nuit de vendredi à samedi, un grave accident s'est produit dans la mine de Frouou. Vers 10 heures, un ouvrier de 22 ans, Louis-Alexandre Ducrest, des Jordils, était occupé dans une galerie, lorsqu'un bloc d'un mètre cube se détacha de la voûte, atteignant le pauvre jeune homme à la tête et à la poitrine. L'infortuné mineur fut écrasé et mourut sur le coup. Ducrest était soutien de famille.

Cartes d'alimentation

Nous rendons nos lecteurs de la ville de Fribourg attentifs à la distribution des cartes de pain, graisse, fromage, lait pour le mois de février. Cette distribution commencera demain, mercredi, suivant l'ordre indiqué aux annonces.

Le feu

On nous mande de Châtel : Dans la nuit de vendredi à samedi, vers 3 h. le feu s'est déclaré aux Jordils (Saint-Martin), dans une maison comprenant logement, grange, étable, propriété de M. Léon Vial, et habitée par M. Julien Vial. Le bâtiment a été entièrement consumé, avec à peu près tout ce qu'il contenait. On n'a pu sauver que trois chèvres. Le mobilier, le chédaï, les fourrages et des lapins sont restés dans les flammes. Le tout était malheureusement peu assuré. La cause du sinistre est inconnue.

A la conférence de Paris

Paris, 28 janvier.

(Havas.) — Communiqué officiel : Hier après-midi, à 3 heures, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Jules Cambon, ambassadeur, les délégués français à la conférence de la paix et les représentants des puissances à intérêts particuliers se sont réunis pour désigner les membres des commissions, ainsi qu'il avait été décidé à la séance plénière de samedi, 25 janvier.

Ont été désignés, comme membres de la commission de la société des nations : pour la Belgique : M. Huysmans; pour le Brésil : M. Epitacio Passoa; pour la Chine : M. Kellington-Coq; pour la Serbie : M. Vesnitch; pour le Portugal : MM. Jayme Bathala et Rogo, ministre plénipotentiaire.

Pour la commission chargée d'établir les responsabilités de la guerre et les sanctions en découlant : Belgique : représentant non encore désigné; Serbie : M. Slobodan Yvanovitch; pour la Roumanie : M. Rosental, conseiller juriconsulte; Grèce : M. Politis; Pologne : représentant non encore désigné.

Dans la commission pour la législation internationale du travail : Belgique : MM. Vandervelde et Echain, professeurs à l'université de Liège; Cuba : M. Gustamante; Pologne : représentant non encore désigné; Tcheco-Slovaquie : M. Zénès.

Pour la commission internationale des ports, voies maritimes et voies ferrées : Belgique : représentant non encore désigné; Chine : M. Thomas Ouang; Grèce : M. Coromillas; Serbie : M. Trumbitch; Uruguay : M. Carlos Blaoco.

Milan, 28 janvier.

D'après le *Corriere della Sera*, on aurait nommé comme conseillers à la conférence de la paix pour les questions internationales du travail : les députés Longinotti, catholique, Ganepa, socialiste, Cabrini, socialiste, l'ancien ambassadeur Mayor des Planches, et M. Rigola, socialiste, ancien secrétaire de la Confédération Ju travail.

Paris, 28 janvier.

(Havas.) — Situation diplomatique : A la réunion de lundi matin des grandes puissances, au Quai d'Orsay, présidée par M. Clémenceau, M. Pichon a fait connaître les instructions qu'il a rédigées pour la commission d'enquête interalliée qui doit se rendre en Pologne. Les termes de ces instructions seront approuvés définitivement mardi matin.

M. Noulens et le général Niessel ont été désignés pour représenter la France au sein de cette commission.

Au cours de la séance de l'après-midi, la question des colonies allemandes d'Afrique a été abordée. Les délégués japonais ont exposé le point de vue de l'empire nippon, en présence de deux délégués chinois convoqués pour discuter des intérêts de leur pays.

M. Hughes et le général Botha ont fait connaître les revendications des Dominions : la Nouvelle-Guinée pour l'Australie, les Iles Samoa pour la Nouvelle-Zélande et le sud-ouest africain pour l'Afrique du sud.

Le secrétaire général au ministère belge des affaires étrangères n'étant pas arrivé à Paris, l'audition projetée de M. Simon, ministre français des colonies, a été différée. Le débat a porté sur l'Ouest africain, le Togo et le Cameroun.

A son tour, M. Wilson a développé une théorie personnelle pour le règlement des questions territoriales. Selon ce système, la Ligue des nations conférerait la gérance de ces territoires à un Etat mandataire. La discussion n'a pas été épuisée.

Pendant la deuxième séance du comité des grandes puissances, les délégués des puissances ayant des intérêts particuliers se sont réunis. M. Jules Cambon présidait. Il se fit avec un tact et une autorité auxquels les plénipotentiaires présents se sont accordés à rendre hommage. Le vote a eu lieu par pays, au scrutin de liste. Il y a eu 17 votants.

Les cinq délégués à élire ont été nommés ainsi pour quatre commissions, la constitution de la cinquième commission, pour les réparations, étant réservée pour le moment.

La Belgique a réuni la plupart des suffrages. Le délégué de Cuba a réclamé un représentant de son pays dans la commission pour la législation internationale du travail, à cause de l'importance de l'industrie cigarière.

A la proclamation du scrutin, M. Calogeras, ministre des finances du Brésil, a fait ressortir la situation prépondérante obtenue par la Belgique par suite de sa représentation dans les commissions. Il a affirmé que le vaillant petit peuple devait sa grandeur aux circonstances qui l'ont fait entrer en guerre. Il se félicita de l'hommage qui lui est ainsi rendu.

M. Hymans, ministre des affaires étrangères de Belgique, a remercié son collègue, au nom de son pays.

A son tour, M. Cambon s'est associé à l'honneur fait à la Belgique par les paroles élogieuses qui venaient d'être prononcées, ajoutant que toutes les puissances qui avaient combattu contre l'autocratie avaient bien mérité de la civilisation.

Il est à noter que toute la discussion a eu lieu en français. Il en a été de même au cours de la dernière séance publique, où aucun délégué d'un petit Etat n'a fait usage d'une autre langue.

La question de la rive gauche du Rhin

Milan, 28 janvier.

On mande de Paris au *Corriere della Sera* : Un journaliste américain a pris M. Pichon, ministre des affaires étrangères, d'expliquer l'at-

titude de la France au sujet de la rive gauche du Rhin, étant donné que, dans la presse des Etats-Unis, les versions les plus différentes ont cours. Quelques-uns affirment que la France entend en conserver la possession; d'autres disent qu'elle se bornera à demander le démantèlement des ouvrages fortifiés et l'évacuation des troupes allemandes. D'autres, enfin, assurent que la France est disposée à rendre ce territoire à la conclusion de la paix.

M. Pichon s'est borné à déclarer que toutes ces hypothèses sont inexactes et qu'il était, par conséquent, superflu de les discuter.

Interrogé au sujet des récentes déclarations faites à Trèves par le général Foch, au sujet de la rive gauche, le ministre a dit ne pas les avoir lues. Foch n'aurait en tous cas exprimé que son opinion personnelle. La question n'a pas été discutée encore dans les réunions qui ont lieu au Quai d'Orsay entre les chefs des gouvernements alliés et les ministres des affaires étrangères des pays alliés ou associés.

L'armée yougo-slave

Milan, 28 janvier.

On mande de Trieste au *Corriere della Sera* : On annonce de Laibach que le gouvernement yougo-slave a décidé de compléter au plus tôt la réorganisation de l'armée. Dans toutes les grandes villes, on créera des commandements militaires.

A Laibach, se trouvera un commandement spécial d'armée avec la tâche de réorganiser l'armée et de pourvoir à la défense du pays. On nommera à la tête de l'armée le chef de la mission serbe de Laibach, général Smiljanic.

Belgrade et Agram travaillent activement et fiévreusement dans le même sens, en vue de reconstituer l'organisme militaire des territoires yougo-slaves, précédemment autrichiens.

Slovénes et Croates

Milan, 28 janvier.

On mande de Trieste au *Corriere della Sera* : Le journal quotidien *Slovenec*, de Laibach, dit que, dans une réunion du parti catholique slovène, le Dr Breje, président du conseil national slovène, a soutenu le droit de la Slovénie d'exiger que la Croatie lui fournisse les vivres dont elle abonde. Il a affirmé que le dualisme slovène-croate existe encore comme lorsque la Croatie appartenait au royaume de Hongrie qui exploitait l'Autriche.

Le rapatriement des prisonniers

Berlin, 28 janvier.

(Wolff.) — Conformément aux clauses de l'armistice, le transport des prisonniers de guerre ennemis se trouvant en Allemagne était achevé avant le 15 janvier. Malgré d'énormes difficultés, environ 635,000 prisonniers avaient été rapatriés.

Le peuple allemand espère que l'Entente, de son côté, commencera le rapatriement des prisonniers de guerre allemands.

Polonais rapatriés

Milan, 28 janvier.

Les 1500 Polonais qu'on avait concentrés à Sesto-San-Giovanni, un grand faubourg de Milan, en partent aujourd'hui par un train spécial, à destination de Cracovie.

Le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, leur a rendu visite avant-hier, leur adressant des paroles cordiales et des souhaits pour l'indépendance et la prospérité de la Pologne.

Plainte contre les Serbes

Trieste, 28 janvier.

(Stefani.) — Le journal *Sloboda*, d'Agram, proteste dans un article violent contre la façon d'agir de l'armée serbe qui applique encore la fastigation à ceux qui ne veulent pas se soumettre à la domination nouvelle.

Le Parlement italien ajourné

Rome, 28 janvier.

Un décret du lieutenant du roi ajourne la réouverture du Parlement. On croit que le Parlement sera convoqué pour le 19 ou le 20 février.

Italie et France

Rome, 28 janvier.

M. Jacques Fara-Forni a été nommé consul général d'Italie à Paris.

Un wilsonien

Milan, 28 janvier.

Le *Secolo* apprend de Forni que le général Gramantieri a donné au théâtre communal une conférence qui a été très applaudie, sur la société des nations.

La foule a fait une ovation au général Gramantieri.

Le procès Caillaux

Paris, 28 janvier.

M. Caillaux sera interrogé pour la première fois, jeudi prochain, par M. Parés, président de la Haute-Cour.

Il sera probablement assisté de ses deux défenseurs M^{rs} Demange et Moutet.

SUISSE

M. Andrassy à Berne

Berne, 28 janvier.

Le comte Andrassy est arrivé à Berne. (M. Andrassy a été le dernier ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie. C'est lui qui a adressé aux Alliés la proposition de capitulation de la Monarchie.)

Démonstrations à Bellinzone

Lugano, 28 janvier.

Le *Popolo e Libertà* dit qu'un groupe d'étudiants ont fait à Bellinzone une manifestation devant la Maison du Soldat, criant : Vive l'Italie ! A bas l'Autriche ! et brisant les vitres.

Chambres fédérales

Berne, 28 janvier.

Le Conseil national reprend le débat sur la R. P. aux dispositions transitoires.

M. Eigenmann (Thurgovie) déclare qu'il n'y a aucune raison de renvoyer le Conseil national avant l'expiration de son mandat.

M. Naine (Neuchâtel) prétend que le Conseil actuel ne représente plus le peuple et qu'il n'a donc qu'à s'en aller.

M. de Streng (Thurgovie) demande que les délais référendaires soient observés. Le Conseil fédéral a agi sous la pression du comité d'Oiten et de la grève générale lorsqu'il a formulé la proposition de ne pas s'en tenir au référendum.

M. Schmeberger (Berne) demande le renouvellement à bref délai.

M. Schmid (Zurich) ne croit pas que la R. P. changera beaucoup la physionomie de l'Assemblée.

Le Conseil des Etats prend connaissance de diverses réclamations, l'une du personnel de la Confédération contre la décision du Conseil des Etats de n'accorder des indemnités de renchérissement que pour 6 mois, l'autre du parti socialiste contre certaines décisions du Conseil national relatives à la proportionnalité.

Le recours Deshusses (demande de dispense de la taxe militaire) est écarté par 27 voix contre 1.

M. Usieri (Zurich) développe sa motion signée par 23 autres députés, invitant le Conseil fédéral à élaborer le programme des réformes sociales et des ressources financières nécessaires à leur réalisation.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

« Cavella », chœur mixte de Saint-Jean. — Ce soir, mardi, à 8 h. 1/2, répétition, à l'Épée.

Musique La Concordia. — Demain soir, mercredi, après la répétition, assemblée pour la nomination des vérificateurs des comptes et divers.

Société fédérale de gym. « l'Ancienne ». — Mardi, 28 janvier, reprise des leçons, à 8 h. 1/2 du soir, à la Halle.

C. A. S. Section Moléson. — Séance, mercredi, 29 janvier, à 8 h. 30 du soir, au local, Hôtel Suisse. Causerie avec projections lumineuses : « L'explication géologique du déluge » par M. le professeur Dr R. de Girard; course au Mont Cray; communications diverses.

Ligue fribourgeoise contre la tuberculose

Nouveaux dons :

- M^{me} Collard-Pilloud, Châtel-Saint-Denis, 5 fr.
- M^{me} Marie Dupasquier, Vuadens, 5 fr.
- M. Essava, pharmacien, 5 fr.
- Commune de Salva-gny, 10 fr.
- Commune de Chevannes-sur-Oron, 20 fr.
- Compagnie sanitaire III/2, 20 fr.
- M. Grivel, Chapelle-sur-Oron, 2 fr.
- M. Adrien Hayoz, Cressier, 5 fr.
- M. M. Maier, chapelain, Wollenbuch, 5 fr.
- M^{lle} Seydoux, institutrice, Vauderens, 2 fr.
- M. Barras, Besenens, 3 fr.
- M. Pierre Fra-gnière, Sorens, 10 fr.
- M. Gaspard Hänni, Salva-gny, 10 fr.
- M. Joseph Noël, Vuissens, 2 fr.
- Hoirie de Jacques Oberson, Farvagny, 5 fr.
- M^{me} Hélène Robadey, Grandvillard, 5 fr.
- M. Arsène Robatel, Torny-le-Grand, 2 fr.
- M^{me} Anna Buchs, Bellegarde, 5 fr.
- Commune de Gurnefens, 10 fr.
- M. Alex. Buchilly, Sales, 2 fr.
- M. Auxence Castella, Sommentier, 3 fr.
- M. Léon Chap-puis, prof. de gymnastique, 2 fr.
- M. Henri Freihold, Marly, 2 fr.
- M. H. Guillo-Derron, Sugiez, 20 fr.
- M^{me} Marie-Louise Magnin, Le Crêt, 50 fr.
- Commune de Middel, 20 fr.
- Commune de Fribourg, 100 fr.
- M^{me} Eugénie Oberson, Mézières, 5 fr.
- M. Marcel Sesti, Estavayer-le-Lac, 2 fr.
- S. A. Fromage Gruyère, 50 fr.
- Société de chant l'Harmonie, Broc, 10 fr.
- Société de laiterie, Estavannens, 10 fr.
- Anonymous, Lentigny, 7 fr.
- Commune de Marly-le-Petit, 35 fr.
- Famille Déglise-Perroud, Biessens, 1 fr.
- M^{me} Dupraz, Rue, 2 fr.
- M. Jules Herzig, horticulteur, 5 fr.
- M. François Jordil, Granges, 5 fr.
- M^{lle} Maillard-Richoz, Siviriez, 10 fr.
- M. J. Mauron, Marly, 2 fr.
- M. Oberson, professeur, Romont, 5 fr.
- M^{me} Angèle Page, Orsonnens, 3 fr.
- M^{me} Eugénie Sauterel, Rue, 5 fr.
- M^{me} Albertine Surchat, Biessens, 2 francs.

Les dons peuvent être envoyés sans frais par chèque postal 11a 226.

APICULTURE

Fédération fribourgeoise d'apiculture. — L'office fédéral de l'alimentation met du sucre à la disposition des apiculteurs pour la nourriture des abeilles au printemps, à raison de 4 kg. par ruche à cadres mobiles, et 2 kg. par ruche en paille. Le prix en sera d'environ 30 fr. supérieur à celui de 1918.

Les apiculteurs membres de la société r-mande se servent du formulaire contenu dans le N^o 1 du *Bulletin d'apiculture*. Les apiculteurs non sociétaires trouveront, dès le 12 janvier, au secrétariat de leur commune, un ou plusieurs formulaires de souscription qu'ils voudront bien remplir exactement, faire attester par l'inspecteur du détail ou l'autorité communale et retourner au sous-séjour pour le 20 courant. Il n'est assumé aucune responsabilité pour les commandes faites après cette date.

Chaque souscripteur est tenu de se conformer strictement aux instructions contenues au verso du bulletin de commande.

J. Collard, prés. F. F. A.

FAITS DIVERS

SUISSE

Le drame de Leysin

Voici des détails sur la sanglante tragédie relatée par les dépêches d'hier :

Samedi, arrivait à Leysin, pour y rendre visite à son frère et y faire un séjour de un ou deux jours, un jeune Serbe, âgé de 19 à 20 ans, Miloslaw Milanowitch, atteint d'une maladie mentale, en particulier de la manie de la persécution et sujet à des crises périodiques de folie furieuse.

Dimanche, au dîner, Miloslaw Milanowitch quitta précipitamment sa table après avoir mangé quelques cuillers de potage, et se retira dans la chambre qui lui avait été affectée.

M. le Dr Victor Kuhne, de Genève, médecin traitant, l'y suivit pour s'enquérir de ce qu'il avait. Il lui demanda pourquoi il n'avait pas dit et s'il était souffrant. Miloslaw lui répondit qu'il était nerveux et excité, et il tendit une photographie de lui pour lui montrer comme il était.

Pendant que le Dr Kuhne examinait cette photographie, Miloslaw tira un poignard qu'il portait toujours sur lui dans la crainte imaginaire d'un attentat dont il croyait devoir être victime et le lui plongea dans la poitrine. Il était près de 2 heures.

Les personnes qui avaient accompagné le Dr Kuhne dans la chambre de Milanowitch firent leur possible pour maîtriser et désarmer l'assassin. L'une d'elles fut atteinte profondément d'un coup de poignard dans la jambe.

Le frère du meurtrier, Branowir Milanowitch, fut atteint aussi dans la poitrine, par un coup de poignard qui lui perfora les poumons.

Finalement, le meurtrier put être maîtrisé et remis à la police appelée, qui l'incarcéra dans la prison de Leysin.

A 7 heures du soir, M. Kuhne, qui avait été atteint un peu au-dessus du cœur, expira en demandant qu'on ne fit pas de mal à son meurtrier, qui n'était, disait-il, qu'un malheureux insensé, irresponsable de ses actes, que l'on fit le moins de bruit possible au sujet de cette triste affaire.

Le Dr Victor Kuhne avait fait ses études à Genève. A la guerre, il avait répondu à l'appel des Serbes, qui demandaient des médecins.

Depuis quelque temps, il était, à Leysin, directeur du sanatorium serbe.

Poignardé et emmuré

Dans une maison du faubourg d'Aesch, à Bâle, en faisant des réparations, on a découvert un cadavre qui a dû être emmuré là il y a une trentaine d'années. Le mort encore vêtu de ses habits tombant en poussière, était étendu sur le dos, entre la voûte d'une cave et le carreau d'un corridor. Des traces de coups de poignard ou de couteau, relevés sur le cadavre, ne laissent aucun doute sur le fait que l'on se trouve en présence de la victime d'un assassin.

La justice fait son enquête dans le plus grand secret. Le public ignore encore si le mort a pu être identifié. Une circonstance qui ne facilitera pas la solution de l'énigme, c'est que, récemment, peu après avoir vendu l'immeuble avec son macabre contenu, l'ancien propriétaire de la maison est mort, privant ainsi la justice d'une source précieuse de renseignements.

Calendrier

Mercredi 29 janvier

Saint François de Sales évêque et docteur de l'Eglise

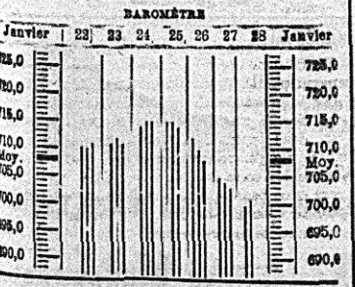
Patron de la Presse catholique

La douceur était le caractère distinctif de saint François de Sales; c'est par elle qu'il a converti tant de pêcheurs et ramené tant d'hérétiques.

L'ordre de la Visitation fut l'une des plus belles œuvres de saint François de Sales.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

DU 28 JANVIER



TEMPS PROBABLE

Zurich, 28 janvier, midi. Ciel nuageux. Nuit froide. Encore à la neige.

†
Madame Huffky-von der Weid et ses enfants; M. et Mme Léon von der Weid et leurs fils; Mlle Caroline von der Weid; M. Charles von der Weid, ont la profonde douleur de faire part de la mort de leur chère sœur
Mademoiselle Hélène von der Weid
pieusement décédée samedi, 25 janvier.
L'office de Requiem aura lieu à l'église de Bourguillon, mercredi, 29 janvier, à 9 heures.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Macherel-Fleury et ses enfants, ainsi que les familles parentes et alliées, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper en la personne de
Monsieur Ferdinand MACHEREL
remercient bien sincèrement tous les parents, amis et connaissances et, en particulier, les nombreuses sociétés qui ont pris part à leur épreuve.

Institut de Hautes Etudes
Mercredi, 29 janvier, à 4 h. R. P. de Langen-Wendels: Pêchés graves et pêchés véniels.
Mercredi, à 5 h. M. Dévaud: Ecrit des sens.

Employé
sérieux et capable, au courant de la comptabilité, du dessin et des travaux de constructions, demande place pour date à convenir. Références à disposition. S'adresser par écrit sous P 695 F à Publicitas S. A., Fribourg. 729

Jeune fille
connaissant les travaux du ménage et d'une bonne cuisine, demande place. S'adresser par écrit sous P 692 F à Publicitas S. A., Fribourg.

AMATEUR
demande à acheter
tapisseries
anciennes
même déchirées et
MEUBLES BROSÉS
Description. Adresser offres sous O 456 Y à Publicitas S. A., Berne. 570

Nous demandons des repésentants actifs
pour la vente de nos lampes électriques de poche. Batteries sèches et ampoules. Grosse remise 20 fr. de gain assuré par jour. Pour chaque région un voyageur! Faire offres sous Case postale 11943, gare, Lausanne. 606

Avis aux agriculteurs
Profitez de la mauvaise saison pour faire réparer, transformer, nettoyer vos machines agricoles, charnues, herbes, moissons, faucheuses, batteuses, pulvérisateurs, etc.
Achat, vente de machines, installations, réparations à domicile, pièces de rechange.
ATELIERS MECANIKES S. A.,
Vallamand dessous.

Librairie-Papeterie
Josué Labastrou
FRIBOURG
FOURNITURES DE BUREAUX
Registres en tous genres
Grand choix de porte-plumes réservoirs
Cartes du canton de Fribourg
Dépôt des CARTES TOPOGRAPHIQUES FÉDÉRALES

Entreprise de charpente
Alex. WINKLER, fils
Apané de Roma
Commerce de bois en gros & détail
Planchies
BOIS DE CHAUFFAGE
Sapin et foyard scié et coupé, fagots
ON SE REND A DOMICILE
Téléphone 2.05

Hôtel-de-ville
A LOUER
La commune de Romont met en location son Hôtel-de-Ville, avec entrée en jouissance le 1^{er} avril prochain.
Dans les dépendances de l'hôtel ont lieu les séances du tribunal et de la justice de paix, ainsi que toutes les assemblées communales et paroissiales. En outre, plusieurs bureaux officiels y sont installés. Grande salle pour représentations, concerts, cinéma, lotos etc. S'adresser pour renseignements au cahier des charges auprès de M. Alex. Auer, directeur des domaines.
Les soumissions seront reçues par le conseil communal, jusqu'au 5 février, à 9 heures du matin.
699 170
Le Conseil communal.

SALLE DE LA GRENETTE
Vendredi 30 janvier, à 8 h. 30 du soir
Sous les auspices de la Société fribourgeoise des Officiers
CONFÉRENCE
de M. le major **GOUDET**
Trois mois avec les armées britanniques
PRIX DES PLACES:
Réservées 2 francs; Entrée 1 franc
Billets à l'avance dans les magasins de cigares chez Romain, rue du Tilléul: A la Havane, rue de Romont; au Vizir, avenue de la Gare.

L'Aiglon
Ce puissant chef-d'œuvre
d'EDMOND ROSTAND
sera donné
Mardi 28 et mercredi 29, à 8 1/2 h.
AU
Royal Biograph
Rue de Romont, 17
Location chez M. FELDMANN, cigares, rue de Romont. 750
PRIX SPÉCIAUX POUR CE FILM

Distribution des cartes de février
L'office communal de ravitaillement de la ville de Fribourg avise la population que les cartes de pain, graisse, fromage et de lait pour le mois de février 1919 seront déposées, dès mercredi, 29 janvier, dans les bureaux de distribution habituels.
Les représentants des ménages se présenteront à ces bureaux, dans l'ordre suivant, avec tous les talons de cartes de janvier: A, B, C, D, E, F, G: mercredi, 29 janvier. H, I, J, K, L, M: jeudi, 30 janvier. N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z: vendredi, 31 janvier.
Les bureaux sont ouverts de 8 heures à midi et de 1 h. 1/2 à 5 h. 1/2.
On est tenu de retirer les cartes aux jours indiqués ci-haut. Prière de ne pas envoyer des enfants.

Comptant 5 %
RUD. JENNI-THUNAUER
ÉTOFFES POUR DAMES
Kreng, 51 - BERNE - Tél. 47-40
Demandez les échantillons

Brillante affaire accorder
Pour les cantons de Fribourg et Genève, l'exclusif droit de produit pour un appareil recherché est à remettre. Capital nécessaire: Fr. 3 000. Premières références. Offres sous G 668 Y à Publicitas S. A., Berne. 759

COURS DE COMPTABILITÉ
Le cours de comptabilité que la société fribourgeoise des arts et métiers organise chaque année, s'ouvrira jeudi, 30 janvier, à 8 heures précises du soir.
Toutes les personnes des deux sexes qui veulent se perfectionner dans cette branche indispensable à la bonne conduite des affaires, sont priées de se rencontrer au Musée industriel, à l'heure indiquée ci-dessus. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Léon Blanc, chef de bureau aux Entreprises électriques fribourgeoises, maître du cours.

AVIS
La soussignée avise le public de la ville et de la campagne qu'elle a repris le restaurant sans alcool situé à l'avenue de Péroilles, N° 26, vis-à-vis de la clinique.
Elle s'efforcera, par une cuisine soignée, de satisfaire ses clients.
RESTAURATION A TOUTE HEURE
Café, Thé, Chocolat, Sirop, etc.
Pension depuis Fr. 2.-, 3.50, etc.
Petites salles pour réunions
M^{me} A. Dénervand-Ducroff.

Grandes Liqueurs fines ARA
Dépôt général: Eigenmann, Chatton & C^{ie}, Fribourg Téléphone N° 23

POUDRE ALPHA
Le meilleur Shampooing
Son emploi régulier assure l'entretien du cuir chevelu et donne aux cheveux le lustre si recherché.
Se fait: Aux Camomilles. Au Romarin. Au Jaune d'œuf. Au Goudron.
Grande Pharmacie et Droguerie Bourgnonnet & Cocheran, rue de Lausanne, 37, Fribourg.
Pharmacie Guony, Avenue de la Gare, Fribourg.
Pharm.-Droguerie G. Lapp, rue St-Nicolas, 159, Fribourg, et dans toutes les pharmacies, drogueries et bonnes parfumeries. Fr. 0.80 l'envoie-léger.



Chauffage central
Albert BLANC
La Prairie, 55, Péroilles
TRANSFORMATIONS RÉPARATIONS
Soudure autogène
Téléphone 5.77

Cuisinière
Une très bonne
Bien recommandée sous tous les rapports, est demandée pour une époque à convenir.
S'adresser par écrit sous P 575 F à Publicitas S. A., Fribourg.

JEUNE FILLE
bien au courant de la couture demande place de rassembleuse tailleur. Bonnes références.
S'adresser par écrit sous P 527 F à Publicitas S. A., Fribourg. 666

Un agriculteur
demande place comme régisseur.
S'adresser sous P 530 F à Publicitas S. A., Fribourg.

SE-VANTE
forte et active est demandée dans ménage de campagne; gage: 500 fr. par année.
S'adr. à M^{me} Degerdall, Peney, Genève.

GARÇON
treize ans, italien, pour apprendre la langue française. Soins de famille demandés et facilités pour l'étude de la langue.
Offres avec conditions sous Fc 867 Y à Publicitas S. A., Berne. 758

On achète
des bouteilles au plus haut prix; on se rend à domicile. Dépôt à la Bne de l'Industrie, S. Fribourg. 648

Voiture Victoria
à vendre à bas prix, ainsi qu'un tas de planches.
S'adresser à M^{me} Perrin, route de Villars, 3, Fribourg.

boulangerie
avec épicerie, marchand bien.
S'adresser sous P 515 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE
200 fagots et 10 stères tourbe.
S'adresser à Pierre DESCLOUX, feu F^{ois}, Echallens. 751

A vendre d'occasion
fourrure et habit d'enfant
S'adresser: rue du Temple, 15. 722

ORANGES, CITRONS
Corbelle à 35 pièces, Fr. 10.- franco.
Pellandini & C^{ie}, Taverno. 470

F. BOPP
Amaslements
rue du Tir, 8
FRIBOURG

Papiers peints
Grand choix
Bon marché

A LOUER
au centre de la ville, une belle chambre meublée; bon chauffage; belle vue.
S'adresser à Grand-Fontaine, 13. 704

Bois de feu
A vendre, à la scierie de Planfayon, grande quantité de cuenneaux et fagots marchandisés sèche.
S'adresser à M. Charles-Bianchi, commerce de bois, Bienne. 593

un appartement
de cinq pièces, situé au soleil et dans le haut de la ville.
S'adresser sous P 321 F à Publicitas S. A., Fribourg.

CHAUFFE-BAIN
à bois
avec ou sans boispoire.
Ecrire sous P 445 L. Publicitas S. A., Fribourg.

NEGOCIANTS!
comptable expérimenté, disposant de quelques heures par jour, se recommande par la tenue des livres, inventaires, bilans, etc. Discretion absolue. — Ecrire sous chiffres P 600 F, à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
une
filie de cuisine
d'un certain âge, gages 35 fr. 721
S'adresser à M^{me} Barone, rue du Temple, 15.

MODISTE
Ouvrière capable est demandée p^r la saison. Entrée 1^{er} mars.
Ecrire avec références et prétentions sous P 620 F à Publicitas S. A., Fribourg. 749

TAILLEUR
demande bon « appéçœur » pour grandes pièces.
Faire offres avec prix: Poste restante, Morvat, H. E. 753

Billets à vendre
au château de Péroilles, 11 billes frêne 5,17 m; 7 billes sapin, 2,80 m; 4 chênes 0,88 m; 2 ormes 1,69 m.
S'adresser à M. Gendre, inspect. forestier.

PERDU
entre Autigny et Prez-vers Noëz, un certain montant en billes.
Le rapporteur contre bonne récompense à M^{me} Rosine Huguenot, Autigny. 742

A louer
pour le 25 juillet, un appartement (2^{me} et 3^{me} étage).
S'adresser à Avenue Gambetta, N° 19, au 1^{er} étage.

Vente de bois
Le jeudi 28 janvier, dès 2 heures après midi, il sera exposé en vente publique environ 40 numéros de bois d'éclaircie, branches, lattes, rondins et 4 moules foyard.
Rendez-vous des mesures à l'entrée de la forêt du Boreau, près Courtemin. Courtemin, le 26 janvier 1919. 746
A. Folly, huisier.

Appareils photographiques
Grand choix chez
SCHNELL
Place St-François Lausanne.
Demandez le catalogue N° 1 gratuit 7336

Fortifications de Morat
MISE au CONCOURS
des travaux de démolition et de remblaiement des ouvrages sur le Mont Vuilly. Les entrepreneurs peuvent prendre connaissance du cahier des charges au bureau du commandement. Les offres sont à remettre, sous pli cacheté, jusqu'au 1^{er} février au soir, au bureau du commandement, à Châtres.
Le C^{de} des fortifications de Morat: E. DORET, major.

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
Mise au concours de places d'agents de police
Conditions d'admission: Être citoyen suisse, avoir 20 ans au moins et 25 ans au plus. Taille: 172 centimètres au minimum.
Traitement initial: Célébataire Marié
Aspirants 1800.— 2260.—
Agents 2100.— 2460.—
Traitement maximum atteint en 15 ans: Célébataire: 2880.— Marié: 3240.—
Adresser les offres avec livret militaire, à la Direction de Police, d'ici au 1^{er} février 1919.
DIRECTION DE POLICE.

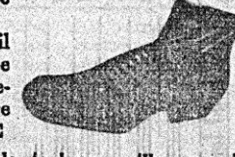
GYPSERIE & PEINTURE
J. Schæffer
Atelier: Varis, 25, Fribourg
Enseignes Décorations. Bâtiment

AVIS & RECOMMANDATION
Le soussigné a l'avantage d'aviser le public qu'il est établi comme tailleur
Avenue de Péroilles, N° 2
(Café Continental) 4^{me} étage
Il se recommande pour tous les travaux concernant son état Confection sur mesure. Réparation, transformation. Échantillons à disposition. 671
L. BRULHART.

Grande vente de bétail
Le vendredi 21 février 1919, dès les 9 heures du matin, devant son domicile
à Fiez
M. Henri CHAPPUIS-FLEURY, audit lieu, exposera en vente, aux enchères publiques, pour cause de résiliation de bail, tout le bétail suivant, lui appartenant, soit:
30 vaches-vaches,
10 génisses de 2 ans,
12 génisses de 1 an,
12 veaux de l'année,
1 taureau de 2 ans,
1 taureau de 1 an,
1 jument de 5 ans, trotteuse,
1 jument de 5 ans,
1 jument de 8 ans,
1 cheval hors d'âge.
Bétail de montagne de premier choix et on grande partie primé.
Palémet comptant.
Un avis ultérieur indiquera le jour des enchères du mobilier. 578
Par ordre:
L. Duvoisin, notaire, à Grandson

Travaux d'assainissement
LA FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT S. A., Péroilles, FRIBOURG, a l'avantage d'informer les communes et syndicats de drainage qu'elle peut livrer immédiatement des drains en ciment de 12 à 30 cm. de diamètre, à des conditions avantageuses. Prix courant sur demande. 7217-1519
Bureau: AVENUE DU MIDI, 19
Téléphone 848

Avant de faire votre commande, il est dans votre intérêt de demander notre CATALOGUE
A qualité égale, toujours meilleur marché



Chaussures Modernes
S. A.
J. Marty, gérant
FRIBOURG
LOCATION DE DOMAINES
S'adresser: Agence Immobilière et Commerciale fribourgeoise S. A., 79, rue du Poursuspendu, Fribourg. Téléphone 4.33. 6567-1145

LE SYNDICAT DES ALLIÉS.
Signifié pour l'humanité l'avènement d'une ère nouvelle de paix et de prospérité.
Dans le Commerce et l'Industrie, l'avenir est à celui qui, dès à présent, saura faire connaître ses produits par
une réclame intelligente.
Pour tous renseignements dans ce domaine, s'adresser à
PUBLICITAS. S.A.
Maison suisse la plus ancienne et la plus importante.
Siège social à Genève.